



Changement de nom suite mariage

Par **gerypseudo**, le **03/08/2011 à 15:52**

Bonjour,rnrnJe me suis mariée à Norwalk (USA) en octobre 2009. Je suis française. rnrnSuite aux accords internationaux, je n'ai eu aucun problème pour faire faire mon passeport français à mon nom de femme mariée. Ma déclaration de revenus pour le service des impôts, est également sous mon nom de femme mariée.rnrnDepuis Octobre 2009, la compagnie aérienne française, pour laquelle je travaille, refuse catégoriquement de changer mon nom. Ils exigent la copie du livret de famille, un extrait de naissance avec, en mention marginale, le mariage, et l'extrait d'acte de mariage, le tout traduits. La transcription du mariage étant coûteuse et longue, et surtout non obligatoire, ce process ne fait pas partie des priorités du moment. rnSont-ils dans leur droit ?rnPourquoi n'ai-je aucun problème avec l'Etat Français et autant de problèmes avec eux ? rnrnMerci d'avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 15:58**

Aucun Français ne change de nom en se mariant, vous ne faites qu'user du nom de votre mari. Est-ce que vous avez votre carte d'identité nationale française indiquant ce nom d'usage ? (la CNI indique votre seul et vrai nom, et votre nom d'usage)rnrnLa transcription du mariage n'est pas coûteuse et de toute façon vous devez la faire (sinon, bonjour les ennuis un jour)